

# Chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique

– éd. 2017

FAITS ET  
CHIFFRES

Direction générale  
de l'Administration  
et de la Fonction Publique  


## Emploi et caractéristiques des agents dans les trois versants de la fonction publique

■ En 2015, **62 % des agents de la fonction publique** sont des femmes (**46 %** dans le secteur privé). Ce taux est de **55 %** dans la fonction publique de l'État (FPE), **61 %** dans la fonction publique territoriale (FPT) et **78 %** dans la fonction publique hospitalière (FPH).

### Par catégorie hiérarchique

■ Dans la fonction publique, les femmes représentent **64 % des effectifs** de catégorie A, **63 % de catégorie C**, et **56 % de catégorie B**.

■ Dans la FPE **62 % des agents de catégorie A sont des femmes** (46 % des personnels civils hors enseignants), **42 %** en catégorie B et **53 %** en catégorie C.

■ La FPT compte **62 % de femmes en catégorie A**, **63 % en catégorie B** (principalement dans les filières sociale et administrative) et **61 % en catégorie C**.

■ La FPH compte **74 % de femmes en catégorie A** (en forte progression depuis le passage en A du corps des infirmiers), **83 % en catégorie B** et **78 % en catégorie C**.

### Dans les emplois de direction

■ Parmi les **122 140 postes dans les corps et emplois A+**, **40 % sont occupés par des femmes**. Elles représentent 35 % des 23 033 postes dans les corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction (ESD) : 39 % dans la FPE (dont 32 % dans les ESD), 52 % dans la FPT (dont 29 % dans les ESD) et 47 % dans la FPH (tous les A+ sont classés en ESD dans ce versant).

■ Parmi les **104 004 agents fonctionnaires et contractuels A+** de la FPE, **39 % sont des femmes**. Elles représentent **32 % des 10 581 agents de l'encadrement supérieur et des emplois de direction** (dont **22 % dans les corps et emplois à la décision du Gouvernement**), **58 % des 12 158 agents des corps d'inspection, contrôle et expertise** et **37 % des 81 265 agents de l'enseignement supérieur, recherche et assimilés**.

■ On compte 65 % de femmes dans les corps et emplois des juridictions judiciaires, ainsi que 37 % des recteurs, 23 % des secrétaires généraux et 33 % des directeurs d'administration centrale, 13 % des ambassadeurs, 15 % des préfets.

■ Dans la FPH, les femmes représentent **47 % du corps des directeurs d'hôpitaux (DH)**, dont 24 % des DH nommés sur emplois fonctionnels, 47 % de DH hors classe et 52 % de DH classe normale.

■ Dans les trois versants de la fonction publique, **les hommes sont systématiquement plus âgés que les femmes dans les emplois d'encadrement supérieur et de direction** (+3 ans dans la FPE, +4 ans dans la FPT et dans la FPH). La part des femmes est systématiquement supérieure chez les moins de 30 ans, et inférieure chez les plus de 50 ans (-11 points de pourcentage dans la FPE, -13 points dans la FPT et -16 points dans la FPH), ce qui semble démontrer une féminisation récente des emplois de direction.

### Par ministères, filières et métiers

■ Les ministères les plus féminisés sont l'Éducation nationale l'Enseignement Supérieur et la recherche et les ministères sociaux (respectivement 67 % et 71 %), et les moins féminisés la Défense (22 %) et l'Intérieur/Outre-mer (29 %).

■ Les filières les plus féminisées dans la fonction publique territoriale sont les filières sociale et médico-sociale (plus de 9 femmes pour 10 agents), administrative (82 %), médico-technique (77 %) et animation (72 %). Les filières les moins féminisées sont les filières Incendie et secours (5 %), Sécurité - Police municipale (22 %).

■ Dans la fonction publique hospitalière, les filières administrative et soignante comptent respectivement **90 % et 87 % de femmes**, alors que la filière « technique ouvrière » ne compte que 35 % de femmes.

■ 83 % des professeurs des écoles et 53 % des médecins (y compris internes FPH) sont des femmes.

### Fonctionnaires et contractuels

■ La fonction publique compte **64 % de femmes parmi les fonctionnaires et 67 % parmi les contractuels** (personnels civils) : 60 % de fonctionnaires et 60 % de contractuels dans la FPE ; 59 % de fonctionnaires et 68 % de contractuels dans la FPT ; 81 % de fonctionnaires et 78 % de contractuels dans la FPH.

### Par âge

■ Dans la fonction publique, la moyenne d'âge est de **43,2 ans pour les femmes et de 43 ans pour les hommes** : dans la FPE, 43 ans pour les femmes et 41,8 ans pour les hommes ; dans la FPT, 45,1 ans pour les femmes et 44,8 ans pour les hommes ; dans la FPH, 41,2 ans pour les femmes et 43,3 ans pour les hommes.

## Travailleurs handicapés

■ Dans la fonction publique, **60 % des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sont des femmes** : 58 % dans la FPE, 54 % dans la FPT, et 76 % dans la FPH.

## Par niveau de diplôme

■ **51 % des agents de la fonction publique ont un diplôme de l'enseignement supérieur (54 % des femmes et 47 % des hommes)**, contre 35 % dans le secteur privé (37 % des femmes et 32 % des hommes). Dont : 71 % des agents de la FPE (78 % des femmes et 63 % des hommes) ; 27 % dans la FPT (30 % des femmes et 22 % des hommes) ; 48 % dans la FPH (48 % des femmes et 49 % des hommes).

## Recrutements externes, changements de statut et mobilité

- Dans la FPE, en 2015, **36 976 recrutements externes ont été effectués, dont 64 % de femmes.**
- **Les femmes réussissent mieux que les hommes le concours d'accès aux postes de catégorie A** (56 % de femmes parmi les présents et 69 % parmi les recrutés), moins bien en catégories B (55 % de femmes parmi les présents et 50 % parmi les recrutés) et C (55 % de femmes parmi les présents et 43 % parmi les recrutés). Concernant la catégorie A, les femmes sont notamment plus nombreuses à se présenter aux concours d'enseignants (72 % de femmes parmi les candidats), où les recrutements sont majoritairement féminins (72 % des lauréats) ou au concours des IRA (54 % des présents, 53 % des admis).
- En 2016, au concours externe de l'ENA, 11 femmes et 32 hommes ont été reçus (pour 271 femmes et 391 hommes présents) ; au troisième concours, ont été reçus 1 femme et 8 hommes (pour 18 femmes et 39 hommes présents). En 2017, sur les 80 lauréats externes, internes et 3<sup>ème</sup> concours, 49 sont des hommes et 31 des femmes (39 % de femmes).
- **Mobilité** : 4,5 % des agents de la fonction publique ont changé d'employeur entre 2014 et 2015 : 4,5 % de femmes et 4,4 % d'hommes.
- **Mobilité géographique** (changement de zone d'emploi) : elle a concerné entre 2014 et 2015, 7,1 % des femmes et 7,6 % des hommes dans la FPE ; 1,6 % des femmes et 1,4 % des hommes dans la FPT ; 2,8 % des femmes et 4,0 % des hommes dans la FPH.
- **Mobilité statutaire** : parmi les fonctionnaires civils des ministères en disponibilité, 67 % sont des femmes ; parmi les agents en hors cadre, 70 % sont des hommes.

## Retraite

- **Sur les 41 700 fonctionnaires civils de la FPE (hors la Poste et Orange) dont la pension est entrée en paiement en 2016, 56 % étaient des femmes ; dans la FPT, sur 36 400 fonctionnaires, il y avait 53 % de femmes ; et dans la FPH, sur 22 800 fonctionnaires, 77 % de femmes.**
- Le montant moyen des pensions mensuelles brutes de droit direct en paiement au 31 décembre 2016 était, dans la FPE (pensions civiles, hors la Poste et Orange) **de 2 096 euros pour les femmes et 2 478 euros pour les hommes** ; dans la FPT (CNRACL), **de 1 208 euros pour les femmes et 1 377 pour les hommes** ; et pour la FPH (CNRACL) **de 1 538 euros pour les femmes et 1 624 euros pour les hommes.**

## Rémunérations

- En 2015, le salaire net mensuel (exprimé en équivalent temps plein annualisé) est, dans la FPE, **de 2 338 euros pour les femmes et 2 733 euros pour les hommes** ; dans la FPT **de 1 813 euros pour les femmes et 1 998 euros pour les hommes** ; dans la FPH **de 2 114 euros pour les femmes et de 2 673 euros pour les hommes** (pour les hôpitaux publics **de 2 163 euros pour les femmes et 2 751 euros pour les hommes** ; et pour les établissements socio-médicaux **de 1 788 euros pour les femmes et de 1 949 euros pour les hommes**) ; dans le secteur privé, il est de 1 986 euros pour les femmes et 2 438 euros pour les hommes.

## Formation

- Les agents des ministères (hors enseignement) ont eu en moyenne 8 jours de formation statutaire et professionnelle, autant pour les femmes que pour les hommes.

## Organisation du temps de travail et congé parental

- **82 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes dans la fonction publique** (914 126 postes pour un total de 1 110 636 postes). **23 % des femmes fonctionnaires sont à temps partiel**, contre 5 % des hommes dans la fonction publique. Dans la fonction publique de l'État, sur les **6 038 agents en congé parental, 94,5 % sont des femmes ; elles sont 96 % dans la FPT.**

(Sauf mention contraire, les chiffres sont donnés pour l'année 2015)